



Action Sécurité Ethique Républicaines

Intervention - Conférence des Etats parties du traité sur le commerce des armes aux Nations Unies

Genève, le 13 septembre 2017

Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs les délégués, nous savons que la dynamique de la mise en œuvre du traité s'inscrit dans le temps, et si les prémisses du traité sur le commerce des armes sont nées au début des années 80, il est intéressant de voir aujourd'hui les progrès établis par les Etats.

Mais que l'on parle de la mise en œuvre, de l'universalisation où même de la transparence, il est une des empreintes essentielles du traité qui nous semble avoir été oubliée sur le bord de la chaussée pendant cette première journée : il s'agit des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Monsieur le Président pour atteindre le premier objectif du traité, à savoir : « *Instituer les normes communes les plus strictes possibles aux fins de réglementer ou d'améliorer la réglementation du commerce international d'armes classiques* », il faut revenir aux sources même de l'esprit du traité inscrit dans son préambule.

Parce que cette longue route, dans laquelle les Etats sont engagés, et qui conduit à l'institution de « *normes communes les plus strictes possibles* » ne pourra se réaliser sans reconnaître, que : « *la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont des piliers du système des Nations Unies et le fondement de la sécurité collective* » comme inscrit dans le préambule.

Nous ne savons pas si les rédacteurs du texte avaient conscience de la force de ces mots couchés sur le papier les uns avec les autres. Dans l'histoire des traités des Nations Unies elle est rare sinon unique. En effet depuis des décennies les Etats ont considéré les droits de l'Homme, comme une exigence de deuxième niveau. Les gouvernements arguant que la paix et la sécurité étaient « *prédominants* » par rapport aux droits de l'Homme. Nous savions qu'il n'en était rien.

Les Etats réunis aux Nations Unies le reconnaissent enfin dans un texte de traité qui concerne en plus le commerce des armes, je cite : « *le développement, la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement,* »

Monsieur le Président les deux première conférences des Etats ont été fort logiquement habitées par les questions de procédures. Nous sommes au tout premier jour de cette 3° conférence, nous vous souhaitons bonne chance pour impulser une véritable dynamique pour la mise en œuvre rigoureuse de ce traité dans le respect de son ADN que sont les droits de l'Homme et le droit international humanitaire.

Je vous remercie.

Benoit Muracciole, Président d'Action Sécurité Ethique Républicaines (ASER)